

Cette page est réservée au groupe de la majorité municipale et sous sa seule responsabilité

CHAPONOST ENSEMBLE & AUTREMENT

IMPÔTS LOCAUX ET ENDETTEMENT : NOTRE STRATÉGIE

A la suite de la crise financière mondiale liée à un système boursier et bancaire gravement perverti, l'année 2009 sera une année de récession économique.

Les autorités politiques et les experts économiques (y compris les plus libéraux) sont unanimes : **L'État et les collectivités locales doivent intervenir afin de soutenir l'activité et d'accompagner les catégories les plus défavorisées. C'est en tout cas l'option que nous avons retenue à Chaponost.**

Cette intervention publique nécessite des moyens nouveaux. Deux leviers sont possibles : **l'accroissement de l'endettement et l'augmentation des recettes fiscales.**

LA POLITIQUE DE L'ÉTAT

Pour satisfaire au dogme du « moins d'impôts », la politique conduite par le Président de la République privilégie le recours à l'endettement alors que la charge annuelle de la dette publique représente déjà près de 15% du budget de l'état et 60% du montant des impôts sur le revenu !

La dette elle-même représente près de 65% du PIB et est prévue à 67% fin 2009 !

LA POLITIQUE DE LA COMMUNE

Notre première réflexion a été de situer Chaponost dans sa strate (ensemble des communes appartenant à des communautés et ayant entre 5 000 et 10 000 habitants).

• Les impôts locaux :

En 2007 l'indicateur de pression fiscale à Chaponost (rapport entre le montant de l'impôt et la « richesse

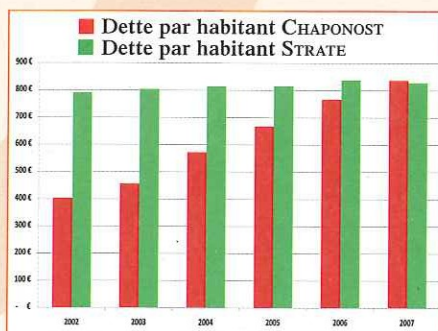
fiscale » de la commune) est de 37% sur la commune contre 50% pour sa catégorie.

PAR HABITANT	CHAPONOST	STRATE DE CHAPONOST
Impôt local	322 €	344 €
Potentiel fiscal	874 €	693 €
Pression fiscale	37%	50%

• L'endettement :

Pour financer ses équipements, l'ancienne municipalité a fait le choix de recourir à l'emprunt sans modifier les taux d'imposition.

En conséquence l'endettement présente une dérive qui peut, à très court terme, devenir préoccupante. Il est aujourd'hui supérieur à celui de sa strate.



Une politique plus équilibrée aurait été certainement plus judicieuse et moins pénalisante pour les années futures.

En toute logique, et dans un esprit de redistribution des richesses plus équitable, nous avons choisi, conformément aussi à nos engagements, d'augmenter des ressources fiscales.

Le budget primitif 2009 prévoit 750 000 € de ressources fiscales nouvelles.

Le souci de contenir notre endettement, le souhait de maintenir un dynamisme économique traduit par la mise en œuvre de notre programme justifient cette décision.

Afin de préserver les catégories les plus fragiles, cette augmentation de

ressources est accompagnée du vote de l'abattement pour les revenus modestes et pour les personnes handicapées.

Conformément à nos engagements, les taux d'imposition communaux ne seront plus augmentés durant la mandature.

Vous entendrez des protestations véhémentes sur cette hausse accompagnées de pourcentages spectaculaires !

La hausse des impôts locaux induite est certes importante mais en réalité :

- L'indicateur de pression fiscale passe de 37% à 46%. **Il reste inférieur à l'indicateur moyen de la strate de Chaponost.**

- Les taux d'imposition communaux servant, parmi d'autres éléments (taux régional départemental, syndical, abattements, dégrèvements, etc...), au calcul de l'impôt ne sont pas encore fixés. Les situations individuelles sont très diverses. On peut cependant dire qu'en moyenne, **les contribuables qui se situent dans les plus hauts revenus verront leurs impôts locaux (taxe d'habitation + taxe foncière bâtie) augmenter d'environ 15%.**

Il convient donc de ne pas confondre augmentation du montant de l'impôt local et augmentation des taux d'imposition communaux.

L'augmentation moyenne (pondérée) de ces taux se situera entre 25% et 27%.

Pour assainir la situation financière de la commune et mettre en œuvre les projets attendus, des ressources nouvelles étaient nécessaires. Le souci de contrôler l'endettement de la commune, le souhait d'une fiscalité plus équitable expliquent notre décision.

DANIEL SERANT,
Conseiller délégué aux Finances
et à la Programmation.

POUR LA MAJORITÉ MUNICIPALE.